

Bulletin syndical d'informations publié par l'Union des Cadres de Paris

UCP@paris.fr - <http://cadresvp.free.fr/>

Réforme de la catégorie B : le Syndicat des Techniciens de Paris (UCP/STP) obtient des avancées

Lors de la réunion plénière du 31 janvier 2012 (cf. *UCP Flash* n° 569), la DRH avait présenté l'architecture des 2 corps de techniciens :

- le **corps des techniciens supérieurs des administrations parisiennes** regrouperait 8 spécialités (génie urbain, constructions et bâtiment, laboratoires, prévention des risques professionnels, études paysagères, informatique, multimédia, environnement) dans lesquelles les techniciens supérieurs, les techniciens de laboratoires, ainsi que certains agents non titulaires ou agents de catégorie C exerçant des fonctions du niveau de la catégorie B seraient reclassés.

Ce corps conserverait sa référence statutaire à celui des techniciens supérieurs du Ministère de l'Ecologie (ex Equipement).

Les spécialités génie urbain et constructions/bâtiment seront recrutées au 2^{ème} grade.

Le **corps des techniciens de la protection et de la surveillance** regroupant 2 spécialités, accueillerait les contrôleurs de sécurité et les techniciens de la surveillance spécialisée. Il serait aligné sur les corps des techniciens supérieurs du Ministère de l'Agriculture.

Des éléments complémentaires, concernant le nouveau corps des techniciens supérieurs, ont été apportés lors d'une réunion, qui s'est tenue le 17 février dernier. Pendant de longues négociations avec la DRH, le STP, syndicat majoritaire, s'est fortement investi dans ce dossier pour défendre avec pugnacité l'intérêt général des techniciens. Nous sommes heureux de vous annoncer que ceux-ci vont enfin pouvoir bénéficier des nouvelles grilles indiciaires.

Le nouveau statut des techniciens supérieurs des administrations parisiennes (TSAP) sera soumis le 7 mars au Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes (CSAP) et la délibération présentée au Conseil de Paris de mai prochain.

La traduction financière apparaîtra sur la paie de mai (ou juin) avec un effet rétroactif au 1^{er} avril 2012.

La nouvelle grille indiciaire, conforme au Nouvel Espace Statutaire de la catégorie B (NES B), comportera 3 grades.

L'ensemble des TS de la Ville de Paris sera reclassé dans le 2^{ème} et le 3^{ème} grade.

Enfin, le STP a obtenu de l'administration que 100% des dessinateurs, classés actuellement en catégorie C, soient reclassés sans concours dans le premier grade de la future grille.

Reclassement

Le reclassement retenu pour les TS actuels dans la nouvelle grille est, comme nous l'avons souhaité, identique à celui de nos homologues du Ministère de l'Ecologie.

Recrutements et architecture du corps des TSAP

Le corps des techniciens supérieurs des administrations parisiennes sera constitué, à compter d'avril 2012, des techniciens supérieurs, des techniciens de laboratoires et des techniciens multimédia.

A partir du second semestre 2012, un dispositif de titularisation (au titre de la loi sur la déprécarisation des non titulaires) et de promotions de C faisant fonction de B (dont les dessinateurs) est prévu.

Les futurs recrutements se feront par concours et par spécialités. Les épreuves seront professionnalisées et en adéquation avec les métiers.

Par ailleurs, l'UCP a émis un avis favorable à l'accueil des techniciens du CASVP, dont le traitement interviendra dans le cadre de la loi sur la déprécarisation, avec le souci d'examiner chaque situation individuelle, notamment pour rechercher, le cas échéant, un corps d'accueil de catégorie B correspondant davantage au métier concerné.

L'UCP se réjouit de la prise en compte équitable des 8 spécialités qui vont enrichir le nouveau corps des TSAP (nous vous invitons à prendre connaissance du flash spécial <http://cadresvp.free.fr/infotsfevrier2012.pdf>).

Enfin, l'UCP a réitéré la demande d'obtention de tableaux en matière de régime indemnitaire notamment pour la catégorie B. Ces informations sont d'autant plus nécessaires depuis l'orientation de créer une spécialité informatique dans le corps des techniciens supérieurs. En effet, il convient de pouvoir répondre (en particulier en terme de régime indemnitaire), aux questionnements des collègues de la filière administrative exerçant des fonctions informatiques, tentés par l'accès à la filière technique (pour en savoir plus, pour les secrétaires administratifs et adjoints administratifs exerçant à temps complet le métier d'informaticien, de multimédia ou de prévention en hygiène et sécurité, <http://cadresvp.free.fr/reformebsainfor.pdf>).

CTP DASES du 17 février 2012 spécial Santé (2^{ème} séance) :

Faisant suite à la 1^{ère} séance du 9 février consacrée exclusivement à la fermeture vivement contestée du laboratoire Saint-Marcel d'une part et au retrait des services social et de santé scolaire des lycées municipaux d'autre part, il avait été convenu de tenir une seconde séance pour traiter les 7 autres points de l'ordre du jour, dont 4 soumis pour avis :

- fiches de postes des 3 infirmières demeurant au service de santé scolaire ;
- délibération sur l'adaptation des cycles de travail dans certains services de la sous-direction de la santé ;
- fiche de poste des SMS spécialité assistant dentaire ;
- nouvelle appellation des médecins coordonnateurs du service de santé scolaire.

Et 3 points en communication :

- projet de santé parisien ;
- point d'étape sur la réorganisation des centres de santé de la DASES (fermeture du centre de santé des Ternes, expérimentation d'un élargissement des horaires au centre de santé Marcadet, extension de l'expérimentation de l'élargissement des horaires à d'autres centres de santé et calendrier de fermeture de Chemin Vert).
- règlement intérieur et projet de santé des centres de santé – réponse de l'Agence Régionale de santé.

Tous ces points n'ont pas fait l'objet de débats aussi tendus que lors de la précédente séance, des réunions préparatoires avaient en effet permis d'apporter des réponses aux questionnements des personnels, notamment concernant les cycles de travail, qui s'avèrent plus favorables. Quant aux fiches de poste, elles avaient été travaillées en amont avec les professionnels et les organisations syndicales.

En conclusion, l'UCP a demandé à ce que tous les dossiers de la DASES prennent exemple sur le projet des centres de santé, qui apporte une vision d'avenir claire des missions du service public parisien de santé, de leur développement, grâce à l'accroissement des investissements tant humains que matériels.

Nous l'avons déjà exprimé, et nous n'hésitons pas à le répéter, il faut donner du sens à l'action conduite par les professionnels, en leur donnant des perspectives d'avenir claires, en les associant aux adaptations pour rendre le meilleur service aux parisiens sans pour autant dégrader les conditions de travail. Savoir où l'on va, aide à mieux comprendre sa mission et à donner le meilleur de soi-même pour participer à l'œuvre collective. Ces règles, pourtant élémentaires, auraient-elles disparues des cours modernes de management ?

Malaise à la DDEES

Une réunion d'information organisée par l'UCP à l'attention des personnels de la DDEES (Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur) s'est tenue mardi 14 février 2012.

Cette réunion a rassemblé des agents de toute la direction, avec cependant une majorité de personnels du Bureau de l'apprentissage des stages et des contrats aidés (BASCA). Cette présence majoritaire est en lien avec la réorganisation de ce bureau en service : rappelons que le 16 décembre 2011, en CTP de la DDEES, l'ensemble des organisations syndicales, dont l'UCP, a exprimé un vote négatif sur ce dossier.

A l'écoute des agents, il apparaît que les personnels sont en situation de souffrance au travail du fait, notamment, de nouvelles charges de travail mais surtout d'un management ressenti comme autoritaire, partial, voire cynique. Les exemples décrits soulignent une situation bloquée et une grave crise de confiance des agents envers la hiérarchie.

A l'instar de la réorganisation du bureau en service, l'écoute des personnels est factice, la parole habilement muselée et l'adhésion au projet assez peu recherchée.

Le décalage est flagrant entre un bureau, qui deviendra un service, tourné vers les travailleurs en difficulté ou en position d'attente, au travers des stages, de l'apprentissage et des contrats aidés, et une direction qui met ses propres agents en difficulté, voire en situation de stress, en les empêchant par là même de remplir au mieux leurs missions.

L'UCP considère que cette situation, où tous les indicateurs de la santé au travail témoignent d'une situation alarmante, ne peut perdurer. L'UCP est dès lors en phase avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives à la DDEES pour demander un règlement de ce conflit, avec la pleine implication de la DRH et du Secrétariat Général, dans l'attente de la nomination future d'une directrice ou d'un directeur.

CASVP : comité de suivi de la réforme des SAAD le 15 février 2012

Dans le cadre de la réforme des SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile, désormais dénommés « Paris Domicile »), le CASVP assurera un service d'aide aux personnes âgées en soirée et le week-end.

Dès le 16 janvier 2012, le premier « Paris Domicile Centre » s'est ouvert à la section du 5^e. Il couvre le territoire du 1^{er} au 6^{ème} arrondissement. L'ouverture des 5 autres plateformes se poursuivra sur le 1^{er} semestre 2012.

Le 15 février 2012, dans le cadre du comité de suivi, les organisations syndicales ont été conviées à la visite de cette plateforme, installée dans les locaux de la Mairie du 5^{ème} arrondissement.

A cette occasion, l'UCP a réitéré sa demande, formulée en octobre dernier, d'affecter auprès de chaque responsable de plateforme, un adjoint à part entière, issu de la filière sociale ou administrative.

En outre, pour ces responsables et leurs adjoints, chargés d'encadrer 40 à 80 agents, l'UCP a renouvelé sa demande de reconnaissance indemnitaire et d'une possibilité d'accès à la catégorie A.

En effet, l'UCP souhaite que le CASVP prenne réellement en compte les responsabilités exercées par les personnels, quelque soit le lieu d'affectation, services de proximité, ou d'arrondissement ou centraux, pour qu'ils puissent bénéficier d'un meilleur déroulement de carrière.

Pour obtenir d'avantage de précisions, n'hésitez pas à contacter notre déléguée UCP au CASVP (Tél. : **01 43 47 83 90**).

Union des Cadres De Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45